

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Michèle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2026-05 : LOTISSEMENT LES TERRASSES DU REPLOT – secteur DALLET – REPRISE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX

Considérant la demande de l'indivision FAURE composée de :

- M. Jean-Pierre FAURE, domicilié 282 chemin de Mur 63115 Mur sur Allier,
- M. Michel FAURE domicilié 1 rue des Grenets 03800 Biozat,
- Mme Isabelle NOURRISSON née FAURE, domiciliée 52 chemin du Grelet 63115 Mur sur Allier

Concernant le lotissement Les terrasses du Replot, situé chemin du Bas du Replot, Dallet, 63111 Mur sur Allier.

M. le Maire propose au conseil municipal de reprendre la voirie et les réseaux du lotissement Les terrasses du Replot, situés sur les parcelles cadastrées 133 AB 555 (274 m²) et 133 AB 559 (169 m²) pour une contenance totale de 443 m², **tout en précisant que le lotissement ne sera pas desservi ultérieurement par un réseau d'éclairage public.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- 7 abstentions (Mme Jacinthe GUILLOT, M. Matthieu GAVAIX, Mmes Danielle RANCY, Agnès VACHER, Lydie ROBERT, MM. Jean-Claude PROST, Laurent SAUNON.
- 7 voix contre (M. Stéphane FALGOUX, Mme Michèle TARDIEU, MM. Julien MONTAGNÉ, René LEMERLE, Mmes Hélène LAGRANGE, Adeline ROUX, Martine VAQUIER)
- 9 voix pour (Mme Leslie ROMEO, M. François PIGNOL, M. Vincent MAZIN, Mme Virginie MORIER, M. Yves FERRIER, M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Florence JOUVE, M. Guillaume FLANDIN, M. Jean-Pierre RODIER)

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 04 MARS 2026

ID : 063-200083921-20260226-202605D-DE

Bescher
Levrault

- **VALIDE** la proposition de reprise de la voirie et des réseaux du lotissement Les terrasses du Replot, situé chemin du Bas du Replot 63111 Mur sur Allier, parcelles cadastrées 133 AB 555 (274 m²) et 133 AB 559 (169 m²) pour une contenance totale de 443 m²,
- **DECIDE** d'intégrer ces deux parcelles au domaine public communal,
- **CHARGE** Me Nicolas DUTOIR, notaire à Pont du Château d'en informer les services du cadastre, les frais afférents restant à la charge de l'indivision FAURE,
- **PRECISE** que le lotissement ne sera pas desservi ultérieurement par un réseau d'éclairage public,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération et notamment les actes authentiques.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 27 février 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 2 mars 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,
Yves FERRIER

